

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON DE PONT D'AIN

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 5 mai 2015, affiché le 12 mai 2015. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 29 avril 2015, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN - Agnès PRUNIAUX Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Alain BRITEL - Thierry REBERE (arrivé à 19 h 10) - Marie-Rose RIZZO (arrivée à 19 h 02) - Ludovic SAILLARD - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Joël SUBTIL - Stéphanie CORNATON - Janine DURET - Isabelle SERRAND
Etaients excusés	Hélène JACQUET a donné pouvoir à Marianne DUBARE Nicolas RIPPE a donné pouvoir à Janine DURET Anaïs JULLIEN
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Joël SUBTIL Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 19	Présents : 16 Votants : 18

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2015 n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Marie-Rose RIZZO à 19 h 02.

Compte rendu de décisions n° 2

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation. Il s'agit des décisions suivantes :

Décision n° 2015-03	Portant renouvellement de la convention client-magasin avec la société de distribution CASINO France afin de permettre le paiement différé des achats de fournitures et matériels.
Décision n° 2015-04	Portant conclusion d'un contrat d'entretien avec la Société SAV OYONNAXIEN pour la chaudière du foyer des anciens. Le montant annuel s'élève à 272,16 € TTC. La durée du contrat est d'un an.

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité avec le SIEA (syndicat intercommunal d'énergie de l'Ain)

Madame le Maire expose que les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés à compter du 1^{er} janvier 2016, que le SIEA propose aux communes de l'Ain de mettre en place un groupement de commandes pour les sites aux tarifs « jaune et vert » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa. Ceci permettra d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir les meilleurs prix.

Trois sites sont concernés à Dortan : le centre technique municipal, le stade et l'école maternelle. Pour les autres bâtiments, la commune devra lancer une consultation en 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés avec le SIEA.

Validation de la Charte qualité « réseaux d'assainissement »

André PERRIN expose que l'Agence de l'Eau Rhône Alpes propose à la commune de Dortan de valider la charte qualité « réseaux d'assainissement » afin d'obtenir des subventions dans le cadre des travaux de restructuration des réseaux d'assainissement. Par cette charte, la commune s'engage à respecter les objectifs ainsi fixés. Il précise que les travaux déjà réalisés rue de la Léchère et rue Bellevue correspondaient à la charge qualité.

Arrivée de Thierry REBERE à 19 h 10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide avec 17 voix Pour et 1 abstention** la charte qualité « réseaux assainissement » proposée par l'Agence de l'Eau Rhône Alpes.

Autorisation à donner au Conseil Départemental de percevoir la subvention de l'Agence de l'Eau pour la compte de la commune dans le cadre des travaux de restructuration des réseaux humides de la rue du Colonel Romans Petit, de la Rue du Parc et de Maissiat d'en Bas

André PERRIN expose que dans le cadre des travaux des rues du Colonel Romans Petit, du Parc et de Maissiat d'en Bas, l'Agence de l'Eau Rhône Alpes demande à ce que figure sur une délibération du Conseil Municipal l'autorisation de verser la subvention communale au Conseil Départemental. Celui-ci reversera cette subvention à la commune de Dortan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** le Conseil Départemental à percevoir la subvention de l'Agence de l'Eau et à la lui reverser.

Subvention exceptionnelle complémentaire à l'école élémentaire pour un voyage à Paris

Madame le Maire expose que par courrier du 1^{er} décembre 2014 Monsieur GOYFFON, directeur de l'école élémentaire sollicitait une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour le voyage scolaire des enfants de CM2. Le jour du conseil du 24 mars 2015, un second courrier faisait part d'une sous-estimation des dépenses et demandait un complément de subvention pour un montant de 480 €.

Elle précise que le Sou des Ecoles ainsi que les parents participent à hauteur de 120 € par enfant et la mairie 100 € par enfant.

Un débat fait apparaître que le directeur de l'école a refusé la mise en place d'animations afin de récupérer des fonds pour ce voyage. En conséquence, un courrier sera adressé à ce dernier et Hélène JACQUET sera chargée d'en informer les parents lors du prochain conseil d'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte avec 13 voix Pour, 3 Abstentions et 2 voix Contre** le versement d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 480 €.

Tirage au sort des Jurés d'Assises

Les élus procèdent au tirage au sort des jurés d'assises sur la liste électorale, conformément à l'arrêté du Préfet de l'Ain du 15 avril 2015. Les trois personnes tirées au sort sont : DUPRE Julien – HUGON Louise – GONCALVES ROQUES Cyril.

Questions diverses

- 1) A la demande d'Isabelle SERRAND concernant le devenir de La Cité, Madame le Maire précise que la commune vient de recevoir une convention proposée par la SEMCODA qui est à l'étude actuellement. Aucune démarche n'est entreprise pour l'instant.

Conformément à la réunion publique, le plan de réhabilitation s'effectuera en 3 phases :

- La construction d'un collectif pour loger les familles dans l'attente de la construction
- La démolition
- La reconstruction

La SEMCODA s'est engagée à prendre en charge les déménagements. Les travaux de reconstruction seront à coordonner avec la voirie et les différents réseaux.

Aucun calendrier n'a été mis en place puisqu'aucune décision n'a encore été prise par le Conseil Municipal. Une réunion avec l'architecte sera programmée prochainement avec les élus. Les

éléments financiers, convention et tout document se rapportant à ce dossier seront transmis aux élus avant cette réunion.

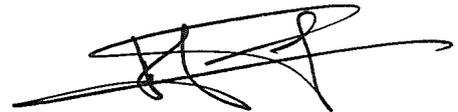
- 2) A la demande de Janine DURET relative à la capacité d'emprunter, Jean-Claude GAILLARD a décidé de prévoir une commission généralisée avec le Trésorier d'Oyonnax qui sera chargé d'expliquer les orientations à mener, les possibilités d'emprunter et les différentes solutions à apporter à la situation actuelle.
- 3) Marianne DUBARE précise qu'une fermeture de classe était envisagée à l'école élémentaire mais elle ne s'est pas concrétisée.
- 4) Cérémonie du 8 mai : Stéphanie CORNATON précise que mercredi dernier, à l'ordre du jour du conseil municipal d'enfants était inscrite la participation des enfants à la cérémonie du 8 mai. Les enfants vont lire un poème de Paul Eluard. Anne-Marie FEUGIER lira le texte officiel de la cérémonie.
- 5) Différentes rencontres entre les chefs d'établissements scolaires, les enseignants, les élus, les parents d'élèves et les transporteurs ont eu lieu suite aux violences rencontrées dans les bus scolaires. Des interventions d'association ont également eu lieu au collège Jean Rostand qui met en scène les élèves pour les sensibiliser.

La séance est levée à 19 h 47.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE



Le Secrétaire de séance,
Joël SUBTIL



Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.

